

SCIENCES PO

Fait politique

# *Le façonnage des élites de la République*

Culture générale  
et haute fonction publique

*Claire Oger*



SciencesPo.  
Les Presses

Extrait de la publication

*Le façonnage  
des élites  
de la République*

---

# *Le façonnage des élites de la République*

---

*Culture générale  
et haute fonction publique*

Claire Oger

Ouvrage publié avec le concours du Céditec  
(EA 3119-Université Paris-12-Val-de-Marne)

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)  
*Le façonnage des élites de la République* / Claire Oger – Paris : Presses de Sciences  
Po, 2008.

ISBN 978-2-7246-1082-6

RAMEAU :

- Hauts fonctionnaires : France : Langage
- Fonction publique : Concours : France
- Culture personnelle : Examens

DEWEY :

- 306.51 : Sociolinguistique-Ethnolinguistique
- 351.4 : Fonctionnaires

Public concerné : Public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

*À Félicie et Marine*

# Table des matières

<i>Avertissement et remerciements</i>	11
<i>Introduction</i>	13
• Unité de discours et socialisation	14
• Corpus et documentation	20

## I - MÉTHODES

---

<i>Chapitre 1 / DISCOURS ET TACTIQUE DANS LA DISSERTATION MILITAIRE</i>	33
• Questions de méthodes	35
• Le biais tactique dans l'analyse du sujet	46
• Une performance socio-discursive	58
<i>Chapitre 2 / LES BÂTISSEURS DE PLANS DE L'ENA</i>	61
• Ordre et balancement	61
• L'apprentissage de la neutralisation discursive	73
• De la méthode au prêt-à-penser	83
<i>Chapitre 3 / L'EMPREINTE DE LA DISSERTATION JURIDIQUE À L'ENM</i>	87
• L'art de dissenter entre syllogisme et rhétorique	88
• L'analyse du sujet : compréhension et extension	92
• La mise en ordre d'un réel confus	96
• Culture judiciaire et révélation du conflit	105

## II - RÉFÉRENCES

---

<i>Chapitre 4 / DISCIPLINES D'ÉLECTION ET FORMES DE L'AUTORITÉ</i>	121
• Le concours de l'École de guerre entre géopolitique et histoire	122
• Du bon usage de la citation : raisonnement et formes de l'autorité	131
• ENM : la part du culturel dans la culture	142
• Culture du texte et culture de l'écrit	147
<i>Chapitre 5 / DISCIPLINES ET FONCTION DE LA CULTURE</i>	149
• Le modèle de l'école républicaine	149
• Action publique et « systèmes cohérents »	159
• Récurrences et continuité à l'ENA	166
• La société comme environnement de la décision judiciaire	173
• Des univers de savoirs légitimes	182
<i>Chapitre 6 / MÉMOIRE DISCURSIVE ET MÉMOIRE INSTITUTIONNELLE</i>	183
• De l'Ancien Régime à la noblesse d'État	184
• Le fantôme des Pères fondateurs de l'ENA	192
• L'ENM à l'ombre des juges rouges	202
• Juger et comprendre ?	207

## III - ETHOS

---

<i>Chapitre 7 / LE GRAND ORAL</i>	
TRIBUNAL DE LA « COURTOISE INQUISITION »	215
• Les marques de déférence	216
• Portraits des trois candidats	221
• La « personnalité » ou l'épreuve du caractère	227

• La légitimité de l'épreuve	234
• Une culture « opérationnelle »	238
<b>Chapitre 8 / L'ÉPREUVE DE CONVERSATION À L'ENM UN DIALOGUE SOCRATIQUE</b>	241
• Routines	243
• Place de l'oralité	250
• Le débat contradictoire ou le modèle du procès	262
<b>Chapitre 9 / COHÉSION L'ETHOS DU CHEF MILITAIRE</b>	265
• Portrait en creux du candidat modèle	266
• Tensions et <i>double bind</i>	274
• Rhétorique de l'inconciliable	285
<b>Conclusion / MODÈLES CULTURELS ET INSTITUTIONS PUBLIQUES</b>	289
• Confrontation imaginaire et culture de corps	290
• Analyse de discours et débat public	292
<b>Bibliographie</b>	297



# Avertissement et remerciements

Cet ouvrage s'appuie sur les résultats d'une thèse en sciences du langage, dont les développements ont été réduits et le plan entièrement remanié pour en améliorer la lisibilité. Nous renvoyons donc les spécialistes en analyse de discours à notre thèse<sup>1</sup>, où ils trouveront le détail de notre argumentation, ainsi que des précisions théoriques et méthodologiques.

Nous avons supprimé toute référence à la lexicométrie, à laquelle nous ne faisons qu'un recours latéral. En revanche nous avons laissé subsister quelques comptages d'occurrences qui donnent une idée de la récurrence de certains termes. Nous renvoyons également à notre thèse ceux qui ne pourraient se contenter de ces mentions indicatives.

Je remercie Simone pour ses encouragements, et Caroline pour sa relecture attentive.

1. *Candidats-modèles, cultures et méthodes : l'épreuve de culture générale dans trois concours de sélection des élites de la fonction publique (École de guerre/Cours supérieur d'état-major, École nationale d'administration, École nationale de la magistrature). Analyse de discours des rapports de jurys*, thèse de doctorat en sciences du langage (analyse de discours), sous la direction de Simone Bonnafous, soutenue à l'Université Paris-12-Val-de-Marne le 22 novembre 2002.

# Introduction

« Dans les réunions, on se comprend tout de suite, on s'entend tout de suite entre énarques, parce qu'au-delà du code vestimentaire, de tout un apparat de la caste, d'un style et d'un comportement, on emploie le même langage, on a la même logique, la même méthode<sup>1</sup>. »

La critique des élites s'est volontiers articulée à un questionnement sur leur(s) culture(s), sur « l'unité de langage, d'esprit et de méthode »<sup>2</sup> qui la fonde, gage pour les uns d'une remarquable efficacité, pour les autres de l'enfermement dans une caste technocratique. Or la question de ce langage commun, de ces procédures d'analyse est constamment liée à celle de la culture générale : de quelque point de vue que l'on se place dans les débats qui n'ont cessé de se développer autour des élites françaises, les trois termes du discours, du raisonnement et de la culture apparaissent comme les éléments indissociables des diverses configurations qui sont proposées au lecteur. « Si la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié, le plus crucial dans l'éducation donnée par les grandes écoles n'est pas le contenu des connaissances transmises mais le mode de raisonnement qu'il a fallu intérioriser pour passer les examens et réussir au concours<sup>3</sup>. »

Dans l'analyse critique que Pierre Bourdieu a consacrée à la « noblesse d'État »<sup>4</sup>, le « recul » et la « hauteur de vues », censés garantir la sûreté du jugement, sont les dispositions qui permettent d'instituer la « coupure sacramentelle » entre les élites et les exécutants, et nous verrons la place centrale qu'occupent les épreuves de culture générale dans l'évaluation de telles aptitudes.

1. *Entretien avec un énarque, cité par Jean-Michel Eymeri, La Fabrique des énarques, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 2001, p. 247.*

2. *Telle est l'ambition de la direction de l'ENA, citée par Irène Bellier, L'ENA comme si vous y étiez, Paris, Seuil, 1993, p. 13, 40, 46, 50.*

3. *Michel Crozier, La Crise de l'intelligence. Essai sur l'impuissance des élites à se réformer, Paris, Inter-Éditions, 1995, p. 25.*

4. Cf. *Pierre Bourdieu, La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps, Paris, Éditions de Minuit, 1989.*

Les analyses du sociologue sur ce point n'ont pas manqué de faire réagir, mais lorsque ses détracteurs récusent le « mythe tenace » selon lequel les hauts fonctionnaires « seraient sélectionnés selon des critères valorisant la culture bourgeoise<sup>5</sup> », c'est souvent pour affirmer, comme Nicolas Tenzer et Rodolphe Delacroix, que la culture des hauts fonctionnaires est au contraire « extrêmement limitée », et pour appeler aussitôt à... un renforcement de la culture générale, qui doit être comprise comme la formation des « capacités de réflexion, d'analyse et de jugement<sup>6</sup> ».

## — Unité de discours et socialisation

C'est au cours de la formation initiale que l'on situe généralement le processus d'acquisition de savoirs spécialisés et de procédures que Claude Dubar qualifie de « socialisation secondaire »<sup>7</sup>. Et nous suivrons ici le raisonnement de Jean-Michel Eymeri qui considère que pour pleinement comprendre ce processus, il faut commencer l'étude en amont de cette scolarisation puisque « c'est le succès au concours d'entrée qui adoube et anoblit les énarques, qui les consacre en tant que tels » : « En stricte logique, c'est donc bien avant le concours d'entrée de l'École que sont "fabriqués" les énarques, et c'est précisément le degré auquel cette socialisation préalable fait déjà des impétrants des membres en puissance de la tribu, des "proto-énarques" si l'on ose dire, qui constitue le critère majeur de l'admission ou du rejet par les jurys d'entrée<sup>8</sup>. »

De ce point de vue, les modalités de la sélection des élites dans les grands concours apparaissent comme un point d'observation particulièrement favorable pour saisir l'unité des discours, des raisonnements et des méthodes à laquelle nous nous intéressons : c'est en ce point en effet

5. Nicolas Tenzer et Rodolphe Delacroix, *Les Élités et la fin de la démocratie française*, Paris, PUF, 1992, p. 72-75.

6. *Ibid.*

7. Claude Dubar, *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 2000 [3<sup>e</sup> éd.], p. 99. Voir également sur ce point Irène Bellier, *L'ENA comme si vous y étiez*, op. cit., p. 83.

8. Jean-Michel Eymeri, *La Fabrique des énarques*, op. cit., p. 10. Voir aussi p. 84. *Défenseur convaincu de l'ENA, Jacques Rigaud récusé l'idée que la scolarité à l'École elle-même impose « un mode de pensée uniforme »*. Mais il ajoute : « Ce qui rapproche le plus des élèves d'origine aussi diverses, c'est à la fois la discipline du concours d'entrée et la nature des épreuves de classement, avec la rhétorique et l'ensemble des règles formelles qu'induit la préparation au concours » (*Mythes et réalités de l'ENA*), *Pouvoirs*, 80, 1997, p. 9).

que les disparités entre les individus s'effacent (disparités sociales, psychologiques, mais aussi celles des parcours antérieurs, des trajectoires ultérieures) au profit des traits saillants d'un modèle commun. Quelles que soient leurs origines, quels que soient leurs destins professionnels ultérieurs, l'irréductible multiplicité des élites passe à ce moment par le goulet d'étranglement de la sélection et d'une commune formation. Notre approche ne vise nullement à oublier ni à gommer cette diversité, mais la problématique que nous avons adoptée nous invite à saisir davantage les régularités associées au passage dans cet étroit corridor<sup>9</sup>.

L'analyse de discours constitue une discipline privilégiée pour aborder l'articulation entre la socialisation des élites et les modèles de discours et de raisonnement sur lesquels elle repose. Sans nous engager ici dans une évocation détaillée de ses spécificités, de ses ancrages théoriques, ni de ses relations avec les autres disciplines<sup>10</sup>, nous nous bornerons à la situer en quelques mots et à apporter quelques précisions concernant nos choix personnels.

Dédiée à l'étude de corpus de plus en plus variés, des textes littéraires aux conversations ordinaires, en passant par le discours médiatique ou politique, l'analyse de discours entretient des relations plus que privilégiées avec la linguistique, à laquelle elle doit l'essentiel de ses ressources : problématiques, concepts et catégories d'analyse... Signalons d'ailleurs que la centralité de cette filiation la différencie de l'analyse de contenu, à laquelle de fréquentes méprises l'associent.

Pour autant elle ne saurait se résumer à une telle inscription dans la sphère des sciences du langage, puisque son objectif n'est pas seulement de rendre compte de l'« ordre du discours », mais aussi de le relier aux conditions sociohistoriques de son énonciation. À ce titre, l'analyste du discours fréquente très assidûment les travaux des sociologues, des anthropologues, des politistes, des historiens... qui lui permettent d'une part d'effectuer les repérages nécessaires à la construction du corpus,

9. Sur « l'esprit de corps » et ses liens avec recrutement et scolarité dans les concours qui nous intéresseront, on peut consulter les ouvrages suivants : Gilles Guglielmi et Claudine Haroche (dir.), *Esprit de corps, démocratie et espace public*, Paris, PUF, 2005 ; Alain Garrigou, *Les Élités contre la république*. Sciences Po et l'ENA, Paris, La Découverte, 2001.

10. Sur ces points on peut consulter par exemple, pour ne citer que des publications récentes : Dominique Maingueneau, « L'analyse de discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, 9, mai 2005, p. 64-75 ; Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, coll. « Les chemins du discours », 2007.

d'autre part de confronter ses interprétations à celles produites au sein d'autres disciplines.

Notre pratique personnelle de l'analyse de discours s'appuie bien sûr sur ce socle commun, mais comporte quelques particularités liées à son objet : tentant d'approcher les cultures institutionnelles à travers les modèles discursifs sur lesquels elles reposent, elle s'attache principalement à dégager des corpus étudiés les traits d'un modèle de production du discours : celui qui signe, pour ses membres, l'appartenance à une communauté, celui qui traduit, pour les jurys, l'aptitude à devenir un bon énarque, un bon juge, un bon chef militaire<sup>11</sup>.

Attestation ou promesse de conformité et d'appartenance à des univers sociaux dont l'accès est limité et réglementé par les membres eux-mêmes, ces modèles nous intéressent également par leur large emprise dans chacun des milieux considérés : au-delà du rituel des concours, ce sont eux qui gouvernent, nous le verrons, la rédaction administrative, la phase décisive du procès ou même la décision du chef militaire. Puisque les modèles de raisonnement et d'expression semblent prétendre à une telle polyvalence, du seuil de la carrière à l'exercice quotidien de l'activité professionnelle, on doit moins s'étonner de leur simplicité.

En effet, la simple lecture des rapports de jurys des concours étudiés a fait surgir d'emblée un paradoxe de taille : alors que ces concours opèrent la sélection des élites et alors que la lecture des meilleures copies atteste souvent d'aptitudes éminentes des candidats en matière d'expression, de connaissances, d'argumentation..., les conseils qui leur sont donnés, les principes rhétoriques évoqués, sont d'une étonnante pauvreté : il semble surprenant qu'une sélection si ambitieuse puisse s'accommoder d'une vulgate rhétorique aussi fade et aussi stéréotypée.

Bien sûr, cette indigence peut être mise en relation avec le souci du pragmatisme<sup>12</sup> : destinés à exercer de hautes responsabilités, les candidats sont supposés « aller à l'essentiel » et bannir de leur copie tant les subtilités (réputées sophistiquées), que les grâces littéraires (réputées artificielles). Nous reviendrons sur ces points.

Pourtant, les plans évoqués reposent généralement sur une mécanique si réductrice qu'ils nous semblaient abriter une conception extrêmement restreinte de l'efficacité : celle qui conduit à réduire toute situation à un schéma familier. Pour rendre compte de ce paradoxe, il était utile de se

11. Les trois concours étudiés (ENA, ENM et concours dit « de l'École de guerre ») sont présentés ci-dessous.

12. Comme dans la suite de cet ouvrage, nous employons ici « pragmatisme » dans son sens le plus courant (orientation vers l'action, souci de l'efficacité).

tourner vers une analyse en termes de « formations discursives », entendues comme systèmes de règles et de contraintes qui régissent l'énonciation du discours légitime dans un contexte ou une institution donnés<sup>13</sup>.

Dans le chapitre de *Genèses du discours* consacré à la « compétence discursive », Dominique Maingueneau évoque en effet la simplicité du « noyau sémantique » qui alimente la production des énoncés reconnus comme appartenant à une formation discursive<sup>14</sup>. Bien mieux, c'est la pauvreté même du système de contraintes qui explique l'appropriation, par les sujets parlants, de la compétence discursive considérée.

Du même coup, dans le cas qui nous intéresse, la pauvreté du système de contraintes qui régit la production du discours légitime dans tel ou tel concours, loin d'apparaître comme un point accessoire (encore moins comme un accident), doit être placée au centre de l'analyse car c'est elle qui permet de rendre compte de l'étonnant succès de la socialisation qui s'opère, elle qui garantit la reconnaissance mutuelle des énonciateurs et qui scelle donc cette « unité de langage, d'esprit et de méthode » dont nous avons parlé plus haut.

S'agissant du choix des concours étudiés, on ne s'étonnera guère sans doute de voir figurer dans cette analyse le cas du concours de l'École nationale d'administration (ENA), en raison de la place centrale et quasi exclusive que celle-ci détient dans la sélection des hauts fonctionnaires, et de la place symbolique qu'elle occupe dans l'appareil d'État et dans la culture française.

Le concours de l'École nationale de la magistrature (ENM) nous semblait s'imposer à plusieurs égards : à travers lui c'est en effet la part la plus visible et la plus débattue de la fonction judiciaire que nous pouvions aborder, à une époque où de surcroît les débats sur la justice, sur la place des juges – dans la société et au sein de l'État – n'ont fait que s'intensifier, à une époque aussi où le concours de l'ENM a acquis ses lettres de noblesse, recrutant partiellement dans le même vivier que l'ENA.

Le choix d'un concours militaire paraîtra sans doute plus étonnant. C'est lui pourtant qui est à l'origine de notre interrogation, et l'analyse des documents qui le concernent a permis de préciser utilement les

13. Cf. notamment Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 153. Sur l'intérêt de recourir à cette notion et les difficultés théoriques et méthodologiques qui en résultent, voir Claire Oger, « L'analyse du discours institutionnel entre formations discursives et problématiques socio-anthropologiques », *Langage et société*, 114, décembre 2005, p. 113-128.

14. Dominique Maingueneau, *Genèses du discours*, Bruxelles, Mardaga, 1984, p. 62.

axes de notre problématique. C'est pourquoi nous donnerons quelques précisions sur notre rencontre inattendue avec la méthode d'expression militaire.

Détachée à cette époque aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan pour y enseigner les techniques d'expression et y préparer les élèves-officiers à des épreuves (écrites et plus souvent orales) de culture générale, nous y avons été sollicitée pour assurer la préparation de cadres à des concours internes, parmi lesquels le concours dit « de l'École de guerre ». L'École supérieure de guerre venait en effet d'être rebaptisée CSEM (Cours supérieur d'état-major, en 1994<sup>15</sup>) mais l'appellation usuelle gardait le souvenir de sa filiation.

Entre autres découvertes, celle de la « méthode de composition », préconisée pour la dissertation de culture générale, ménageait nombre de surprises : les prescriptions formelles y côtoyaient le rappel d'interdits rigoureux, gouvernant un discours sur les qualités d'une argumentation bien conduite, les plans appropriés, le style à adopter... L'omniprésence de cette méthode en milieu militaire<sup>16</sup>, les références constantes à la notion d'« idée maîtresse » qui en constitue le pilier, suggéraient qu'il ne s'agissait nullement de principes purement académiques, oubliés sitôt le bachotage terminé, mais bien d'un modèle institutionnel d'expression et d'argumentation.

Bien plus, en enquêtant sur les origines et les fondements des prescriptions les plus caractéristiques, nous avons rapidement découvert les liens qui unissaient cette méthode à la méthode de raisonnement tactique, élaborée dans les années 1960 pour guider la prise de décision du chef au combat. Cet outil, forgé pour assurer l'unité de raisonnement et de langage des différents échelons de la hiérarchie, devait en effet servir

15. La création du CID (Collège interarmées de défense) destiné à former l'élite de l'ensemble des armées, n'a pas donné lieu à l'institution d'un concours commun, l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine restant maîtresses de leur propre recrutement. Dans le cas de l'armée de terre, les lauréats du concours suivent d'abord une scolarité propre à leur armée (sa durée a varié d'un an à six mois), avant de rejoindre marins et aviateurs pour une formation commune d'un an (au CID). Cette sélection s'opère aux environs de trente-huit ans et constitue une originalité de l'institution militaire qui impose à ses cadres une double sélection : à l'entrée des écoles d'officiers, puis en milieu de carrière. Nous utiliserons désormais l'appellation « École de guerre » pour désigner à la fois le concours de l'École supérieure de guerre de l'armée de terre, avant 1994, et le concours du Cours supérieur d'état-major de l'armée de terre, depuis 1994.

16. L'ensemble des considérations que nous développerons dans cet ouvrage concerne les normes discursives dans l'armée de terre. Bien qu'elles soient assez largement partagées par les autres armées, les membres de la marine et de l'armée de l'air affectent parfois une plus grande distance à leur égard.

de modèle à une méthode de raisonnement plus générale que nos interlocuteurs plaçaient bien souvent au cœur de la culture militaire. Et qu'ils en parlent avec conviction ou ironie, ceux-ci ne manquaient pas de l'appeler « notre méthode ».

Enfin, ses principales particularités l'opposaient à toutes les méthodes qui sont largement diffusées en milieu civil, qu'il s'agisse des modèles scolaires, universitaires, ou des méthodes préconisées dans les concours de sélection des élites : bannissant par exemple le plan thèse-antithèse-synthèse si souvent enseigné dans le secondaire, la « méthode de composition » récusait aussi le principe même de la problématique posée dans l'introduction (principe commun de la dissertation universitaire, toutes disciplines et institutions confondues), au profit d'un paragraphe qualifié d'idée maîtresse, censé synthétiser le devoir en formulant, dès l'ouverture de la copie, la thèse défendue.

Dès lors la principale question qui se posait avait trait à l'existence d'un modèle discursif, caractéristique d'une culture de milieu, lié à des pratiques professionnelles (en l'occurrence la méthode de raisonnement tactique) et à une conception de la prise de décision.

Le lien très fort qui semblait apparaître entre cette culture de milieu et les canons de l'expression écrite semblait d'autre part facilité par l'absence d'ancrage disciplinaire : dans le concours de l'École de guerre comme dans les deux autres, les épreuves concernées sont en effet des épreuves de culture générale, pour lesquelles chaque institution est plus libre d'édicter ses propres normes, en l'absence d'un discours d'autorité, produit par les « experts » des grandes disciplines.

À l'abri donc des prescriptions formulées par les enseignants en droit, en philosophie, en littérature ou en histoire, à l'abri également des « traditions » attachées à tel ou tel de ces enseignements dans les classes préparatoires ou les universités, l'épreuve de culture générale s'appuie certes sur des compétences parfois qualifiées de « littéraires » (il s'agit « d'exprimer ses idées... »), et propose des sujets parfois qualifiés de « philosophiques » (généralement ceux qui sont perçus comme abstraits ou intemporels...). Mais sa vocation est avant tout d'évaluer, dit-on, la « connaissance du monde contemporain », « l'ouverture sur la société » de candidats appelés à occuper des postes à responsabilités : s'agissant de la fonction publique, les épreuves évaluant les aptitudes à la rédaction vont en effet du résumé de texte à la dissertation de culture générale (en passant par la synthèse de dossier) à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des postes brigüés. L'accroissement des responsabilités est réputé exiger d'abord un élargissement du champ de vision (du résumé



à la synthèse de dossier), puis une capacité à l'argumentation personnelle (de la synthèse à la dissertation).

Dès lors le questionnement s'enrichissait, suggérant de s'intéresser à l'épreuve de culture générale dans plusieurs concours de sélection similaires, c'est-à-dire des concours de sélection des élites de la fonction publique, en s'interrogeant sur la manière dont il était possible d'établir un lien entre cette culture dite « générale » et les cultures particulières des différents milieux considérés. À cette fin, on pouvait organiser la problématique naissante autour de trois questions très simples :

- Quelle relation peut-on établir entre la méthode préconisée pour la dissertation et les pratiques professionnelles, telles qu'elles sont décrites ou formalisées par les acteurs eux-mêmes ?

- La « culture générale » ne renvoyant pas à des savoirs particuliers et encore moins à un programme précis, quels sont les savoirs, les disciplines implicitement ou explicitement désignés comme légitimes ?

- Dans le discours d'évaluation qui est celui des préparateurs et des jurys, comment apparaît le candidat-modèle, celui qui répond aux attentes en termes de savoirs, d'organisation du discours et - s'agissant des épreuves orales - en termes de comportement ?

Les trois parties de cet ouvrage, respectivement intitulées « Méthodes », « Références » et « Ethos », s'attacheront à répondre successivement à ces trois questions, en examinant principalement les rapports produits annuellement par les jurys pendant une quinzaine d'années<sup>17</sup>, mais aussi un plus large ensemble de corpus complémentaires.

## — Corpus et documentation

Parmi les documents dont nous disposons, les rapports de jurys sont les plus caractéristiques des « formes institutionnelles de l'écriture<sup>18</sup> » dans lesquelles s'inscrivent les pratiques que nous cherchons à saisir. Ces rapports annuels des jurys de concours dressent le bilan de la session écoulée et adressent aux futurs candidats des conseils et des avertissements de nature à guider leur préparation.

17. Voir ci-dessous les dates exactes de clôture du corpus pour chacun des concours.

18. Sonia Branca-Rosoff, André Collinot, Jacques Guilhaumou et Francine Mazière, « Questions d'histoire et de sens », Langages, « Les analyses du discours en France », 117, mars 1995, p. 58.

À ces destinataires directs (candidats, professeurs, centres de préparation), on peut ajouter des destinataires indirects : les jurys des années suivantes, puisque chaque rapport apporte sa contribution à cette construction collective que l'on appelle parfois « l'esprit du concours », confirmant ou infléchissant des conseils donnés par d'autres<sup>19</sup> (certains formulent même des suggestions à l'attention de leurs successeurs<sup>20</sup>) ; les autorités responsables du concours (direction de l'ENA, autorité responsable de l'enseignement militaire supérieur<sup>21</sup>, voire, plus indirectement encore, les ministres concernés) puisque nombreux sont les rapports qui préconisent des aménagements des épreuves, des réformes, etc.

À ces objectifs et fonctions complexes des rapports de jurys, il faut ajouter une structure hétérogène : les rapports de l'École de guerre et ceux de l'ENM se ressemblent en ce qu'ils font succéder, à un chapitre de généralités sur les épreuves, des sections consacrées à chacune d'entre elles. Mais les rapports des jurys de l'ENA compliquent la donne car ils n'obéissent ni à un plan par épreuve, ni même à un plan régulier. Il était donc nécessaire d'y opérer une sélection de passages pour en conserver uniquement les considérations relatives aux épreuves de culture générale, en laissant de côté les épreuves techniques et en se rapprochant ainsi de la situation qui prévalait dans les concours de l'École de guerre et de l'ENM, où il suffisait de choisir les épreuves pour conserver les sections qui les commentaient une à une.

Les épreuves retenues sont bien sûr celles qui sont explicitement désignées comme des épreuves de culture générale (« devoir de culture » pour l'École de guerre) mais aussi celles qui répondent à la définition habituelle qu'en donnent les instructions officielles : pour l'ENA, la « Quatrième épreuve d'admissibilité » est définie comme « Une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde, ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ». Ce type de formulation rapproche les épreuves dites « de culture générale » et les oppose aux épreuves dites

19. Ainsi, un rapport peut se référer aux rapports précédents, mais aussi aux conseils donnés dans les différents centres de préparation.

20. « À l'avenir, l'épreuve ayant trouvé son régime de croisière, il doit être envisagé d'éliminer de tels candidats... » (EG 97 synth.) ; voir également les remarques récurrentes, dans les rapports des jurys de l'ENA, sur l'inadéquation de l'épreuve de dissertation sur dossier du concours interne et la nécessité d'y remédier.

21. Pendant la période qui nous concerne, la Demsat (direction de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre), et à partir de 1999, le CDES (Commandement de la doctrine et de l'enseignement supérieur).

« de spécialité » ou « techniques » (composition de droit public, note juridique, épreuves d'économie...). Toutes les instructions ministérielles qui régissent les concours proposent des formulations similaires et c'est à ce critère que nous nous sommes référée<sup>22</sup>. À ce titre nous avons retenu la dissertation sur dossier du concours interne de l'ENA, ainsi que l'épreuve d'aptitude du concours d'admission à l'École de guerre, elle aussi sur dossier.

En revanche, nous avons exclu de notre étude les épreuves de synthèse qui, dans ces deux concours, sont venues les remplacer<sup>23</sup> car les contraintes de rédaction ne sont pas du tout les mêmes : la plupart des épreuves de synthèse comportent une mise en situation et surtout, le rédacteur d'une note n'est nullement censé faire état de connaissances personnelles ni mettre en œuvre une argumentation, alors que ces deux traits peuvent faire figure de « piliers » des épreuves de culture générale.

Enfin, les passages consacrés à « l'épreuve d'entretien » dans les rapports de l'ENA nous ont conduite à retenir cette épreuve à plusieurs titres : constante du concours, on verra qu'elle apparaît à bien des égards comme l'épreuve-reine de l'admission à l'ENA, et les longs développements qui lui sont consacrés sont très éclairants pour comprendre la nature et la fonction d'une épreuve de culture générale. D'autre part l'épreuve a des équivalents dans les deux autres concours que nous étudions : à l'ENM, et pour l'École de guerre<sup>24</sup>.

Nous avons également ajouté à notre corpus un certain nombre de passages relatifs non à une épreuve précise mais plus généralement à la « culture » des candidats, à leur évaluation ou encore au choix des sujets.

Ainsi construit, le corpus se compose donc de trois sous-corpus, correspondant à chacun des concours, et que nous appellerons désormais « corpus EG », « corpus ENA » et « corpus ENM ». Il est également subdivisé en rubriques qui renvoient aux épreuves ou aux thèmes abordés, afin que le lecteur puisse se faire une idée du contexte élargi des citations produites.

Le codage de chaque extrait comporte la mention du concours, de l'année, et de la section concernée, « ENA 98 entr. » signalant par exemple

22. *Les rapports de jurys de l'ENM adoptent la dénomination « épreuve de culture générale » pour désigner l'épreuve ainsi définie par le décret et les arrêtés régissant l'organisation du concours : « Une composition portant sur les aspects sociaux, juridiques, politiques, économiques et culturels du monde actuel ».*

23. *En 1995 pour le concours de l'École de guerre, et de 1987 à 1990 pour le concours interne de l'ENA.*

24. *Considérée dans ce dernier concours comme l'apanage du président du jury, elle ne fait l'objet d'une section des rapports que depuis 1996.*

une citation du rapport des jurys de l'ENA en 1998, extraite d'un passage consacré à l'épreuve d'entretien.

Les dates des rapports étudiés s'échelonnent de 1983 à 2000 pour l'ENA et l'ENM et de 1975 à 1981, puis 1990 à 2000 pour l'École de guerre, en raison d'une interruption du concours dans les années 1980<sup>25</sup>. Le codage utilisé pour les différentes sections des rapports est résumé dans le tableau 1.

*Tableau 1 : Principes de codages*

Code	Intitulé de la rubrique	Principe de classement
Écr.	Épreuves écrites	Généralités sur les épreuves écrites, sans distinction de discipline
Diss.	Dissertation	Remarques relatives aux dissertations de culture générale sans dossier
Doss.	Dissertation sur dossier	Remarques relatives aux dissertations de culture générale avec dossier
Entr.	Entretien	Épreuve orale de culture générale
Cand.	Candidats	Remarques relatives aux candidats, à leur niveau, sans considération de discipline ni d'épreuve particulière
Jur.	Jury	Remarques relatives au fonctionnement du jury (principes adoptés, réunions, arbitrages et délibérations concernant le choix des sujets ou l'évaluation...)
Hc	Hors corpus	Passage du rapport de jury appartenant à d'autres sections (épreuves techniques par exemple)

Les rapports de jurys resteront notre principal objet d'étude. Pourtant, pour mettre en lumière certains des éléments qui nous ont semblé importants, des détours seront parfois nécessaires. Ils nous conduiront vers plusieurs types de documents, dont tous entretiennent avec les institutions étudiées des rapports plus ou moins étroits.

25. Le concours avait alors été fondu avec celui d'une autre filière de l'enseignement militaire supérieur.